

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 28

Rubrik: Agences de voyages et de publicité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cartes postales du 1er août sont en vente du 1er juillet au 4 août dans tous les bureaux de poste, affranchissement à dix centimes compris, à 30 centimes l'exemplaire. Pour les expédier à l'étranger, il faut ajouter un affranchissement supplémentaire de 10 centimes. L'une des deux cartes représente un intérieur d'école suisse à l'étranger et l'autre un groupe d'enfants suisses autour d'un feu du ror août. — *L'insigne du ror août* est une plaque sortant des ateliers Huguenin, au Locle. Elle porte une ravissante tête de jeune Suisse, au-dessous une croix fédérale et en bordure la date du 1er août 1930 dans les trois langues nationales. De la plaque pend un ruban aux couleurs nationales.

Trafic et Tourisme

Berne contre le tourisme. — La facilité accordée depuis le 2 mai 1930 à la frontière italo-tessinoise, permettant aux automobilistes étrangers de circuler dans le canton du Tessin sans être munis du certificat international de route, a été supprimée par le Département fédéral de justice et police.

Autos et tunnels. — Le Service commercial, section voyageurs, des C.F.F. va publier une brochure concernant le transport des automobiles par chemin de fer à travers les tunnels alpestres suisses et par bac sur le lac de Constance de Romanshorn à Friedrichshafen. On peut se procurer cet opuscule auprès du service précité à Berne, dans les bureaux de tourisme des sections de l'Automobile-club et à l'Office du tourisme à Zurich et Lausanne.

Correspondances ferroviaires internationales. — Les *Correspondances internationales de la Suisse, été 1930*, sont sorties de presse et peuvent être obtenues gratuitement auprès du Service de publicité des C.F.F. à Berne et de l'Office suisse du tourisme à Zurich et Lausanne. Cette brochure renseigne sur les correspondances ferroviaires de l'étranger avec la Suisse et les communications les plus rapides pour Bâle, Berne, Genève et Zurich. Elle contient une carte d'ensemble.

Uri bat monnaie. — D'après le concordat du 7 avril 1914, les autocars de plus de 30 places ne sont pas autorisés à circuler en Suisse. Dans le canton d'Uri, les cars ne doivent pas avoir plus de 23 places. On peut s'expliquer cette mesure par les dangers de la circulation sur certaines routes de montagne. Mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est que les contrevenants ne sont pas refoulés; on les laisse pénitenter dans la source, du fisc uranais, puis on les frappe d'une amende de 30 à 50 francs.

Automobiles étrangères. — En mai 1930, on a enregistré l'entrée provisoire en Suisse de 4388 automobiles avec carte provisoire, de 877 automobiles avec passant, de 4676 automobiles avec triptyque ou carnet de passage

et de 358 motocyclettes, soit au total de 10.299 véhicules étrangers à moteur, au lieu de 12.080 en mai 1929, dont 5521 avec carte provisoire. Le mauvais temps du mois de mai nous a donc coûté l'absence de 2000 automobiles venant de l'étranger.

De la gare au port de Montreux. — Comme l'année dernière, un service d'autobus a été organisé cet été (15 juillet-15 septembre) entre la gare et le débarcadère de Montreux. Il y a journallement 13 courses dans chaque sens et deux courses supplémentaires en juillet et août. Ce service assure également le transport des bagages. Il a été établi spécialement à l'intention des voyageurs ne faisant que traverser Montreux, c'est-à-dire arrivant par les trains M. O. B. et Montreux-Glion avec l'intention de continuer directement par le bateau ou inversement.

Ligne aérienne Evian-Lausanne. — Le 30 juin a été inaugurée la ligne aérienne Evian-Lausanne par hydro-avion, en correspondance le matin avec le service aérien Lausanne—Berne—Bâle et l'après-midi avec le service La Chaux-de-Fonds—Lausanne—Bâle. Le nouveau service est assuré par la compagnie Air-Union. L'appareil est un biplan à deux moteurs de 150 CV chacun; il peut emporter quatre passagers avec le pilote et le mécanicien. Sa vitesse commerciale horaire est de 125 km. L'inauguration a été fêtée par un lunch au Lausanne-Palace et un banquet au Royal Hôtel à Evian. On projette pour l'année prochaine la prolongation de cette ligne jusqu'au lac du Bourget.

Sur les chemins de fer valaisans. — Le chemin de fer Brigue—Zermatt met en vente des abonnements kilométriques de 120 coupons (Brigue—Zermatt 39 coupons), valables une année pour l'abonné et les personnes qui l'accompagnent. L'abonnement coûte 41 fr. 25 pour la II^e classe et 27 fr. 50 pour la III^e classe. — Le chemin de fer du Gornergrat vend des abonnements de famille pour 10 simples courses avec rabais de 45 %. Le chemin de fer Furka-Oberalp délivre des abonnements kilométriques de 300 coupons (Brigue—Disentis 97 coupons), valables six mois pour l'abonné et les personnes qui l'accompagnent. Prix de l'abonnement: I^e classe 90 fr., II^e classe 65 fr., III^e classe 45 francs.

Le service de wagons-restaurants sur le M. O. B. — si apprécié du public voyageur, fonctionne dans cinq trains par jour, dont trois dans la direction Montreux-Zweisimmen et deux en sens contraire. Du 1er juillet au 10 septembre, un wagon-restaurant est également accouplé aux trains express 101 et 103, partant de Montreux à 10 h. 04 et à 14 h., et en sens inverse aux express 102 et 104, quittant Zweisimmen à 12 h. 04 et à 15 h. 30. Pendant la haute saison, le nombre des trains M. O. B. conduisant un wagon-restaurant est ainsi de neuf. Ajoutons encore que les wagons-restaurants circulant sur cette ligne de montagne se distinguent par leur confort et qu'il n'est perçu aucune surtaxe pour leur utilisation (Communiqué).

Propagande genevoise. — L'Association des intérêts de Genève, continuant son œuvre de propagande, vient d'établir une grande affiche contenant un tableau synoptique des communications ferroviaires les plus rapides entre Genève et toutes les principales villes d'Europe avec l'horaire d'été 1930. Le tableau est établi sous forme de cercle, dont le centre est occupé par une belle vue de Genève. Les 41 villes de destination sont indiquées à la circonference extérieure avec les heures d'arrivées. La circonference intérieure autour du cercle indique les heures de départ et la durée du voyage. Les autres indications utiles sont contenues dans les cases reliant les deux circonférences. Cette disposition éminemment pratique permet de se renseigner d'un simple coup d'œil. Cette affiche rendra de précieux services aux agences de voyages, aux hôtels, aux banques, etc.

Agences de voyages et de publicité

donc seulement *au nom du commerçant*. Chaque inscription supplémentaire est comptée à raison de 5 marks la ligne. Comme les propositions d'inscription envoyées à chaque maison ne comprennent pas seulement le nom, mais aussi beaucoup d'autres indications, on croit *faussement* que toutes ces inscriptions proposées par les éditeurs sont gratuites. Le *Reichsverband der deutschen Industrie* fait savoir que lui-même et le commerce allemand sérieux des livres d'adresses sont entièrement étrangers à cette manière de faire de l'entreprise berlinoise précitée.

Encore les petites affaires. — Parmi les entreprises qui cherchent à réaliser de « bonnes petites affaires » aux dépens des hôteliers, il faut citer l'*American and European Travelling Association Inc.* à New York, qui a des succursales à Paris, Berlin et Rome et qui semble vouloir étendre son champ d'activité aux hôtels de notre pays. D'après une circulaire de propagande que nous avons sous les yeux, l'A. E. T. A. se propose de communiquer au public voyageur les noms d'un certain nombre d'entreprises commerciales, hôtels y compris, des villes et stations d'étrangers les plus visitées. Les adresses de ces maisons sont contenues dans un « manuel » pour les membres de l'A. E. T. A. Les commerçants et les hôteliers n'ont aucun montant à payer pour leur inscription dans le manuel, mais ils s'engagent à accorder un *rabais de 10%* aux clients qui se légitiment comme membres de l'association précitée. Il est bien évident que cette légitimation ne sera pas présentée dans les hôtels à l'arrivée, avant la fixation du prix de pension, mais seulement au moment de régler la note. On voit d'ici le résultat! Nous n'avons pas besoin de donner des conseils à nos sociétaires sur l'accueil à réservoir éventuellement aux représentants de l'A. E. T. A.

BUCHANAN'S BLACK & WHITE WHISKY

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE
FRED. NAVAZZA — GENÈVE

Hotel-Derkauf

Hotel Rigi Staffel

zweiten Ranges. Ca. 150 Fremdenbetten. Auch als Ferienheim geeignet. Interessenten mit grösseren Barmitteln belieben sich zu wenden an

herrn H. Preuost, Bergstrasse 35
Lucern

Kauft bei den Inserenten der Schweizer Hotel-Revue

Pacht-Ausschreibung

Infolge Rücktritt des bisherigen Pächters wird hiermit die altronomierte

Pension hierter

Kramgasse 5 - Kirchgasse 4 in Bern

zur Pacht ausgeschrieben.

Antritt 1. Nov. 1930. Das Pachtobjekt, in ruhiger Lage, enthält 17 Fremdenzimmer mit total 26 Betten, sowie die üblichen Gesellschaftsräume und Dependenzen. Schriftl. Angebote sind zu richten an Herrn Dr. R. v. Stürler, Fürsprecher, Bundesgasse 6 in Bern, wobei auch weitere Ausk. ert. wird.

Bern, den 28. Juni 1930.

Zunftgesellschaft zum Affen, Bern.

Hotel-Pension

80—100 Betten, Jahresgeschäft, von
Fachmann

zu pachtengesucht

Off. an L. Menardi, Château d'Antonin,
Ostrow, Polen.

Kaufmännischer Direktor sucht Beteiligung

an Hotelunternehmen, Gefl. ausführliche
Offerthen unter Chiffre L E 2189
an die Schweizer Hotel - Revue, Basel 2.

Von durchaus fachkundigem Fräulein
gesetzten Alters wird

Hotel ad. Pension

mit circa 30 bis 40 Betten in gutem
Fremdenzentrums

zu kaufen od. zu mieten gesucht

Gut eingerichtet, wenn möglich mit
fließend. Wasser in den Zimmern.
Jahres- oder Zwischenzeitengeschäft
bevorzugt. Offerten erbeten unter Chiffre
A. B. 2099 an die Schweizer Hotel-
Revue, Basel 2.

LOCARNO

Zu verkaufen in Brissago gutgehende

PENSION

25 Betten, 18 Zimmer, Tea-room,
Esszimmer, Salon, Vestibule, Küche,
Bad u.a.m. 6800 m². Garten u. Park.
Preis 140.000 Fr. Anzahlg. Fr. 30/40.000.

Anfragen an Reise- und Fremdenbüro, Locarno,
Bahnhofplatz, erbeten.

In Graubünden Krankenhausbetrieb sofort zu verkaufen

Passanten-Hotel

mit 35 Fremdenbetten. Umschwung, Terrasse,
Gärtner, Park, alles in einem Zustand. Preis
günstig und Zahlung Fr. 20.—25.000. Offerten
von seriösen Interessenten erbeten unter Chiffre
CP 2186 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL (I. Klasse)

in allererster Lage am See nahe Luzern mit 180 Betten, unvergleichlich, schönem Seestrand, grossen Parkanlagen, komplett mit Mobiliar, weit unter heutigem Erstellungswert als eine nicht wiederkehrende Gelegenheit

zu verkaufen

Offerten unter Chiffre M 35217 Lz. an die Publicitas, Luzern.